



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4623

Approbation d'une convention de coproduction d'une œuvre audiovisuelle entre la Société CAMP de BASE et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale de Lyon, dans le cadre de l'événement "Lyon Capitale du Rock"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4623 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE
COPRODUCTION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE
ENTRE LA SOCIÉTÉ CAMP DE BASE ET LA VILLE DE
LYON - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON, DANS
LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT "LYON CAPITALE DU
ROCK" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La bibliothèque municipale de Lyon (BML) organise, du 14 mai au 21 septembre 2019, une exposition intitulée « Lyon capitale du rock 1978-1983 ».

Cette exposition, basée sur les riches collections de la BML et sur des contributions et prêts d'acteurs et de témoins de l'époque, s'articulera autour de la vitalité de la vie musicale pop et rock lyonnaise.

L'arrivée du punk en France a été l'occasion pour de nombreux jeunes, à la fois de prendre les instruments, d'organiser des concerts dans un esprit Do It Yourself, d'investir les ondes avec l'ouverture de la bande FM, de créer des fanzines, mais aussi de se confronter à des oppositions à la musique rock. Par cette histoire forte, mais méconnue ou oubliée du grand public, la volonté est aussi de mettre en lumière l'héritage de cette scène sur la création musicale actuelle.

Parallèlement à l'organisation de cette exposition, la BML a été sollicitée par la société de production Camp de Base afin de réaliser en coproduction un documentaire sur cette même période (1978-1983), documentaire qui sera basé sur les témoignages de ces mêmes acteurs (Kent, Robert Lapassade,...). Ce documentaire sera un parfait complément audiovisuel du parcours imaginé pour l'exposition.

Cette co-production viendra enrichir le programme « 40 ans de musiques actuelles à Lyon » dans lequel s'inscrit également l'exposition de la BML et la Ville de Lyon pourra utiliser les images mettant en valeur ce pan de son histoire culturelle.

Il est donc proposé une convention ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon et la société Camp de Base conviennent de coproduire l'œuvre audiovisuelle.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 108 940 euros, détaillé comme suit :

- la société de production CAMP de BASE: 105 940 euros en numéraire et en industrie, dont 10 477 euros d'apport à titre personnel, le reste du financement provenant des participations de diffuseurs TV ou web, de coproducteurs privés, du CNC et éventuellement de la Procirep-Angoa ;

- la Ville de Lyon - bibliothèque municipale de Lyon : 3000 euros en industrie.

La société Camp de Base a à sa charge la recherche de financements auprès des diffuseurs, la conclusion des contrats d'auteur et réalisateur, la production déléguée de l'œuvre multimédia et la mise à disposition du personnel correspondant.

Au titre de son apport en industrie, la Ville de Lyon - bibliothèque municipale de Lyon met à disposition un agent de la bibliothèque municipale pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection (2 jours de travail estimé soit 500 euros) et des images d'archives issues de son fonds (50 images soit 2 500 euros).

Les recettes issues de la vente du documentaire seront partagées comme suit :

- pour La société Camp de Base 97,25 % ;
- pour la Ville de Lyon 2,75 %.

Vu ladite convention de coproduction ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction d'une œuvre audiovisuelle établie entre la société Camp de Base et la Ville de Lyon est approuvée.
- 2- Le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents.
- 3- La dépense correspondante est inscrite sur l'exercice en cours sur le programme CULTURECOM, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER